

Spécial Mutations 2018

Les CAPL d'affectations au 1er septembre 2018 se sont tenues le 29 mai pour les agents administratifs, le 25 juin pour les contrôleurs et le 9 juillet pour les inspecteurs (les comptes rendus sont consultables sur notre site <http://www.dgfip.cgt.fr/83/>).

Les élus de la CGT Finances Publiques 83 ont saisi ces séances pour, entre autres, **dénoncer** l'objectif de CAP 22, **rappeler** sa position quant à la prochaine réforme des retraites « *La CGT n'acceptera aucun nouveau recul. Elle défendra le régime de retraite solidaire par répartition, ainsi que le régime particulier des fonctionnaires, attaché au code des pensions. Pour la CGT, le régime de retraite par points : c'est NON !* », **alerter** la direction locale sur « *la situation des agents, de vos agents qui tous les jours travaillent dans des conditions qui ne cessent de s'aggraver. En effet, les suppressions de postes, les restructurations, fusions, absorptions de services, les changements d'applications informatiques, (RSP, medocweb, sirhius ...) mettent à mal non seulement leurs missions mais aussi leurs conditions de travail.* »

En matière d'affectation, les élus CGT Finances Publiques 83 ont rappelé leur opposition à la départementalisation des affectations nationales et ont revendiqué une affectation fine sur la commune.

En effet, à la lecture des documents du GT du 28.06.2018 sur les affectations, il est à craindre de nouveaux reculs. Exemples :

- ➔ la règle de l'ancienneté est réaffirmée mais les cas de dérogation pour « nécessité de service » sont autorisés;
- ➔ les priorités en cas de restructurations ou de suppressions de poste ne s'appliqueraient que l'année de l'événement. Si aucun poste n'est vacant dans le service d'origine, ou, dans un service de même nature sur la même commune, ou, dans un service sur la commune, ou dans un service de même nature mais sur une autre commune, l'agent pourra bénéficier d'une ultime priorité pour tout emploi vacant de la direction (sic!). Parallèlement, l'administration a réduit de moitié les droits des élus sur les temps de préparation et de compte rendu des CAP.



83 : Situation des emplois nets au 01/09/2018

RAN	A	B	C	TOTAL
BRIGNOLES	0,8	- 6,5	- 6,4	- 12,1
DRAGUIGNAN	0,5	- 15,1	- 19	- 33,6
FREJUS	- 1	- 4	- 3,8	- 8,8
HYERES	- 0,8	- 2	- 0,5	- 3,3
ST TROPEZ	- 5,4	- 8,6	- 2,8	- 16,8
LA SEYNE	- 1	- 3,9	- 1	- 5,9
TOULON	- 3,9	- 10,1	- 0,5	- 14,5
TOTAL	- 10,8	- 50,2	- 34	- 95
EDR	6	20	9	35
Après « renforts »	- 4,8	- 30,2	- 25	- 60

Pour rappel, les suppressions emplois 1/9/2018	-1	- 15	- 26	- 42
Situations réelles dans les services	-5,8	- 45,2	- 51	- 102

Ces éléments sont à rapprocher des chantiers ouverts par le ministre notamment sur les instances représentatives et le dialogue social, où il envisage la suppression des CHSCT et de certaines CAP ; ainsi que celui sur les transitions professionnelles et mobilités dont l'objectif affiché est de « proposer aux agents un accompagnement renforcé dans leurs transitions professionnelles et faciliter la mobilité ».

Ne faudrait-il y voir aucun lien avec les 120.000 suppressions de postes de fonctionnaires ?
L'avenir nous le dira.

Que restera-t-il de nos services et de nos missions après ce dépeçage ? ●

Contre la casse du service public, de la DGFIP et de notre statut, nous appelons tous les agents à participer massivement aux HMI à la rentrée, pour se mobiliser et préparer la riposte.